

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE**

AUX CONTRIBUALES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DES RÔLES DE PERCEPTION
ENVOI DES COMPTES DE TAXES - ANNÉE 2017

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que, le rôle général de perception (foncière) et du service collecte des matières résiduelles pour l'année 2017, sont complétés et déposés à mon bureau situé au 692 rang de l'Église Nord, Saint-Ignace-de-Stanbridge et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

QUE les comptes de taxes sont payables en trois (3) versements échéant le 31 mars 2017, le 30 juin 2017 et le 30 septembre 2017, si le montant total des taxes excède trois cent dollars (300\$)

QUE tout compte en souffrance portera intérêt au taux de quinze pour cent (15%) l'an.

QUE toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers sont tenues de les payer dans les trente (30) jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

Toute personne n'ayant pas reçu son compte de taxes foncières pour l'année 2017, dans les trente jours de la publication du présent avis, est prié d'en aviser la secrétaire-trésorière dans les plus brefs délais.

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE CE VINGTIÈME (20)
JOUR DE FÉVRIER DEUX MILLE DIX-SEPT.

Mélanie Thibault.
Directrice générale / secrétaire-trésorier,